

canton de
vaud



L'élimination des déchets hospitaliers

Séminaire SIDOPS – SIGOP

Yverdon-les-Bains,

6 et 7 mars 2009

service des eaux,
sols et assainissement

sesa



Le SESA, c'est ...

- Les cours d'eau
- Les eaux souterraines
- Les déchets
- Les sols et carrières
- L'assainissement industriel

L'assainissement industriel ...

La haute surveillance :

- de la qualité des eaux usées industrielles et artisanales
- du stockage des liquides susceptibles de polluer les eaux
- de la gestion des déchets spéciaux et **hospitaliers**

Sommaire

- Bases légales
- Types de déchets médicaux
- Modes d'élimination
- Tonnages et coûts
- Eaux usées des hôpitaux
- Discussion

Bases légales

- OMoD (juin 2005)
Ordonnance sur les mouvements de déchets
- Aide à l'exécution (2004)
Élimination des déchets médicaux
- Directive cantonale Vaudoise (2006)
Gestion des déchets du secteur de la santé
- ADR - SDR (2004)
Transport des marchandises dangereuses

Ordonnance fédérale OMoD (2005)



DOCUMENT DE SUIVI POUR LES
MOUVEMENTS DE DÉCHETS SPÉCIAUX EN SUISSE

N°:

AA00366524



1 ENTREPRENEUR

Nom: Biotonu
Adresse: Centre
Rue Bo
1820 Te

Afficher le résultat des recherches

Nom de la société	Services Industriels de Genève	Numéro d'identification	66010002
Adresse	Services Industriels de Genève Les Cheneviers		
Rue	Rte. de Verbois 40	Pays/NPA/Localité [canton]	CH 1288 Aire-La-Ville [GE]

2 DESCRIPTION

Description sel
pour assurer la
[ds] Déchets p
déchets de tis
excrétions, sa

Codes de déchets autorisés	01 05 05 [ds] Boues et autres déchets de forage contenant des hydrocarbures (D101, D102, D153) 02 01 08 [ds] Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses (D101, D102, D153) 03 01 04 [sc] Déchets de bois contenant des substances dangereuses (déchets de bois à problèmes) (D101) 03 01 05 [sc] Déchets de bois autres que ceux visés aux rubriques 03 01 04 ou 03 01 98 (bois usagé) (D101) 03 02 01 [ds] Composés organiques non halogénés de protection du bois (D101, D102, D153) 03 02 02 [ds] Composés organochlorés de protection du bois (D101, D102, D153) 03 02 03 [ds] Composés organométalliques de protection du bois (D101, D102, D153) 03 02 04 [ds] Composés inorganiques de protection du bois (D101, D102, D153) 03 02 05 [ds] Autres produits de protection du bois contenant des substances dangereuses (D101, D102, D153) 04 02 14 [ds] Déchets provenant des finitions et contenant des solvants organiques (D102, D153) 04 02 16 [ds] Teintures et pigments contenant des substances dangereuses (D102, D153) 04 02 17 [ds] Teintures et pigments autres que ceux visés à la rubrique 04 02 16 (D102, D153)
-----------------------------------	--

Marchandises dang
Remarques (p.ex.)
UN 3291, déchets m

3 ENTREPRENEUR

Nom: Satom

OMOD:

Personne de contact:

E. Blatter

Aide à l'exécution OFEV (2004)

Élimination des déchets médicaux

- ➔ Respect de la protection de l'environnement
- ➔ Critères de classification des déchets
- ➔ Etat de la technique (collecte et traitement)
- ➔ Améliorer la sécurité au travail



Directive cantonale VD DCPE 572 (2006)

Gestion des déchets du secteur de la santé

→ Résumé de l'A

→ Tableau de cl

	DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT	DCPE 572
	SERVICE DES EAUX, SOLS ET ASSAINISSEMENT	DECEMBRE 2006

DIRECTIVE CANTONALE

GESTION DES DECHETS DU
SECTEUR DE LA SANTE

Déchets ordinaires

- Déchets peu souillés de sang
- Sparadraps
- Couches
- Masques buccaux
- Gants



➔ Sac poubelle et container ordinaires

Déchets anatomiques

- Organes
- Placentas
- Parties du corps
(membres amputés)

- ➔ Récipients étanches
- ➔ Stockés dans un local réfrigéré



Déchets présentant un danger de contamination

- Poches de sang
ou d'urine non vides
- Pansements
- Drainages d'abcès
- Compressees



➔ **Emballages étanches
résistants à la déchirure**



Coupants – tranchants

- Seringues
- Lames de bistouris
- Aiguilles

➔ **Réceptacles rigides
résistants au percement**



Médicaments

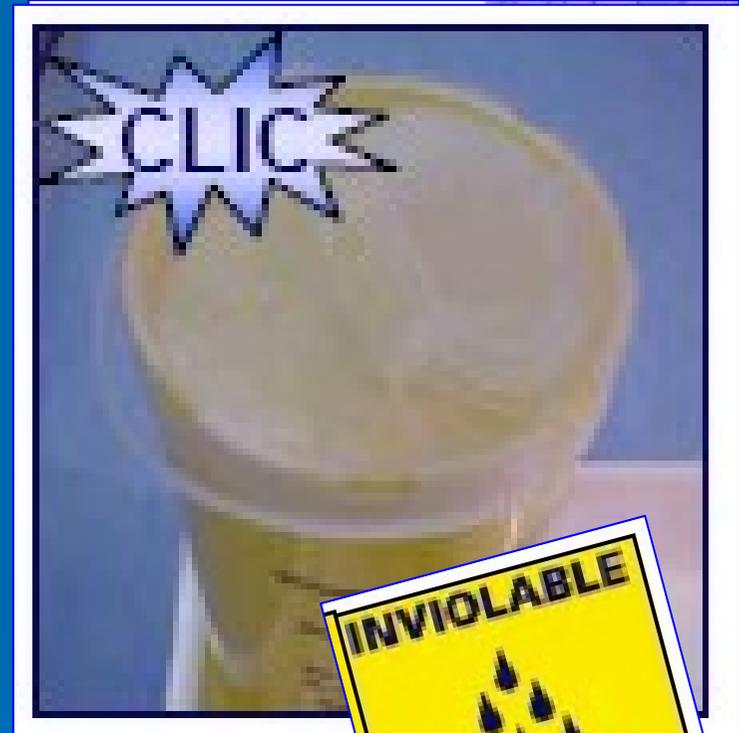
- Solides
- Liquides

➔ **Réipients rigides
étanches**

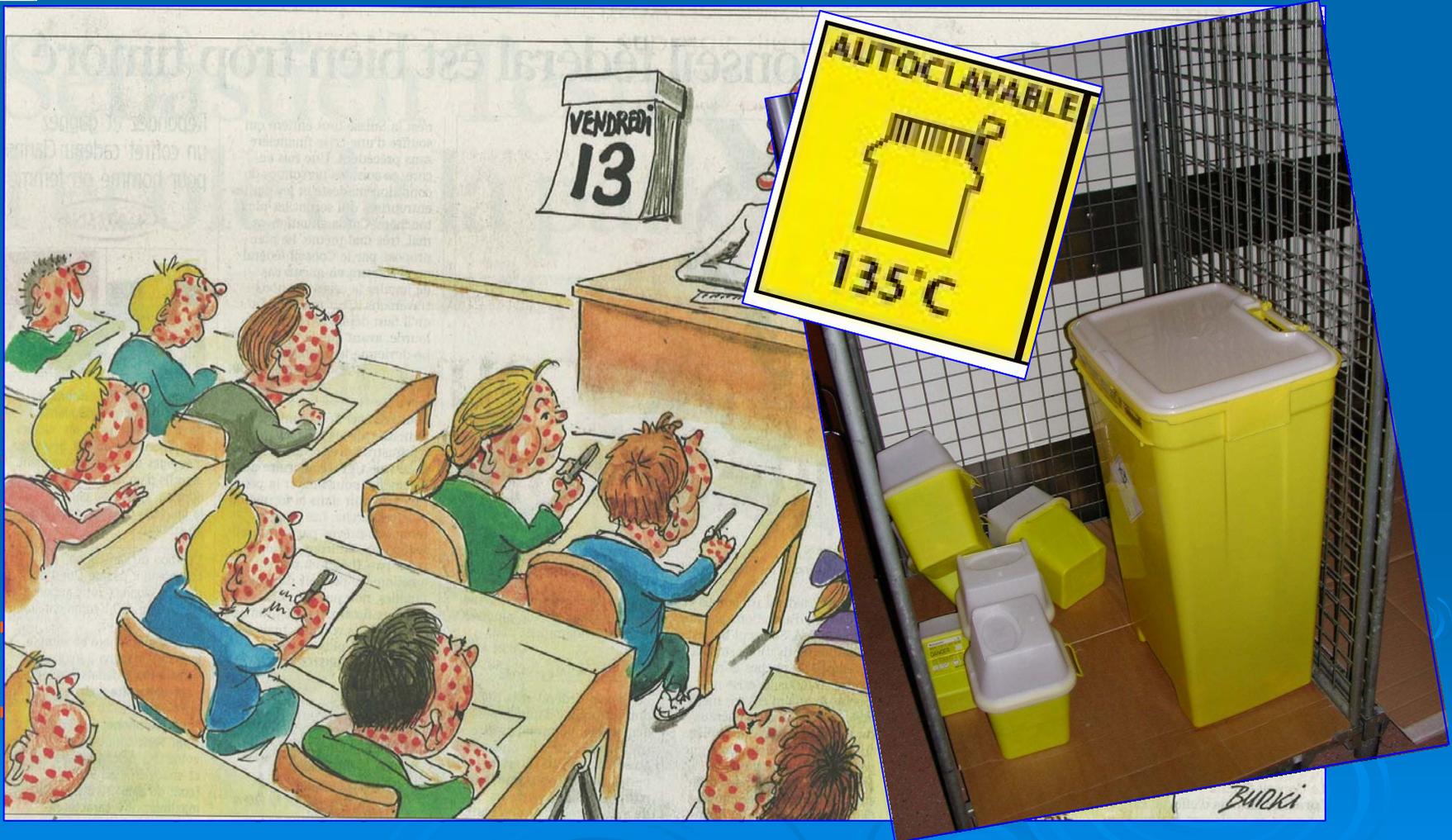


Cytostatiques

- Préparation
 - Matériel contaminé
 - Résidus générés lors de l'application
- ➔ **Récipients hermétiques étanches et inviolables**



Infectieux



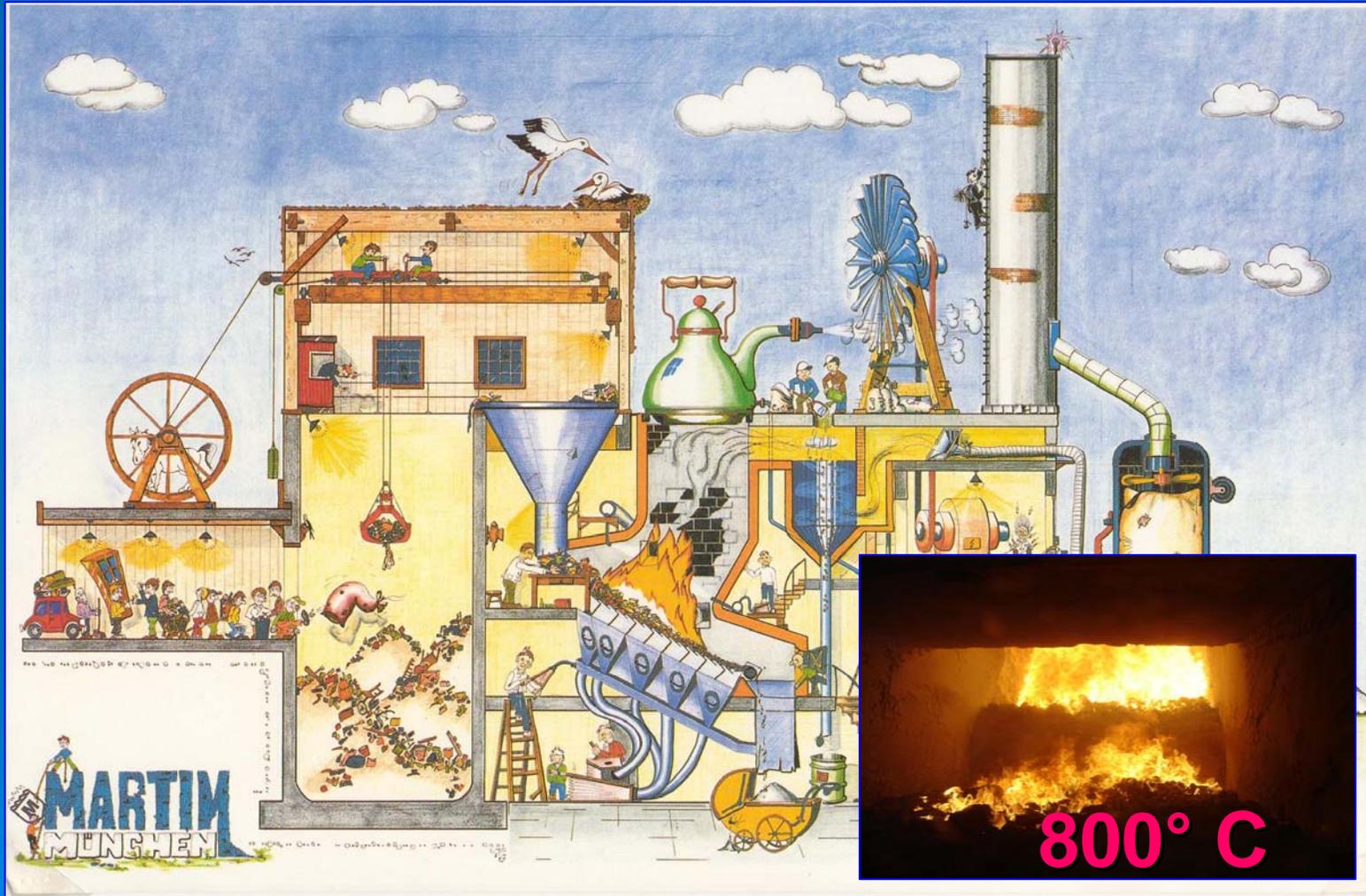
Autres déchets spéciaux

- Déchets de mercure
- Piles
- Produits chimiques
- Bains de radiologie
- Amalgames dentaires

➔ **Réceptif particulier en fonction du type de déchet**



Usine d'incinération UIOM



Four à déchets spéciaux



Quelques chiffres clef en 2007...

- 1000 tonnes DSH vaudois
- ➔ dont 700 t. éliminées à Tridel
- ◀ 0.4% du tonnage total incinéré (126'000 t.)



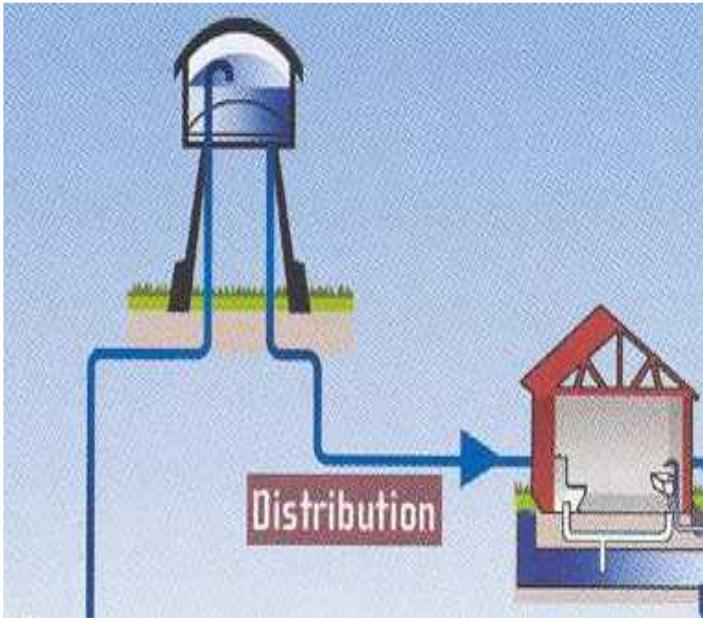
Les coûts ...

- DSH en vrac : 260 à 300 CHF / t.
(env. 30 cts / kg)
- Prix du clinic-box :
 - ➔ 60 l. à 19 CHF
 - ➔ 30 l. à 14 CHF
 - ➔ 10 l. à 8 CHF
- Ordures ménagères :
de 15 et 25 cts / kg



Eaux usées des hôpitaux

- Que contiennent-elles ?
- Que dit la loi ?
- Quel risque pour l'environnement et pour l'homme ?



... pompage au lac

... nappe phréatique



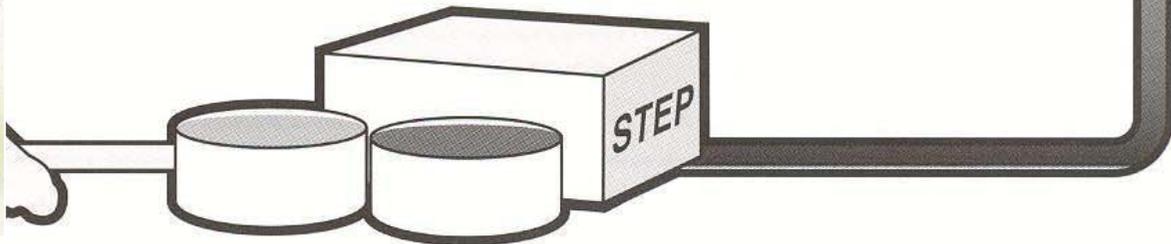
Déjections humaines ...

Médicaments...



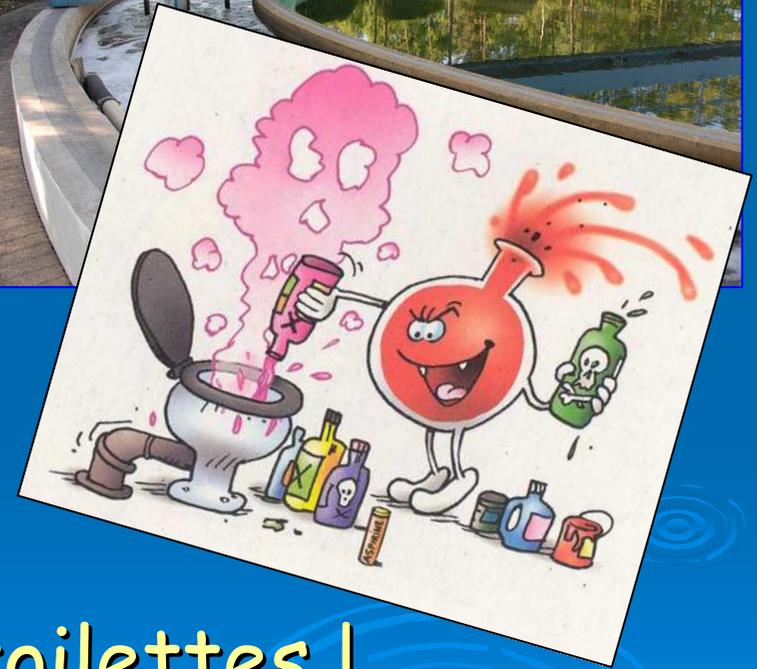
Déchets déversés dans les égouts ...

... chaîne alimentaire



Eaux usées des hôpitaux

- Que peut-on faire ?
- ➔ Traiter les eaux usées
 - sur le site hospitalier
 - à la STEP
- ➔ Ne rien jeter dans les toilettes !



Références

- Directive cantonale DCPE 572 :
www.dse.vd.ch/eaux
- Aide à l'exécution OFEV :
www.buwalshop.ch

A scenic landscape featuring a calm river in the foreground, with a dense thicket of tall reeds on the right bank. The background shows rolling green hills under a clear blue sky. The water reflects the surrounding greenery and the sky.

*"Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants"*
St-Exupéry